

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2015

---

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° SPE183

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Savary, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

-----

### ARTICLE 7

Après le mot :

« services »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« assurant une liaison dont deux arrêts sont distants de 100 kilomètres ou moins ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la rédaction proposée pour l'article 2 du projet de loi (retour au seuil kilométrique "glissant" de 100 km).